

Fiche d'inscription

Saison 2022 – 2023

Catégorie:

Mr.Mme.Melle NOM*:	Prénom* :
	Nationalité*:
Adresse*:	
	Mail* :
	Tél Travail* :
Profession/classe :	Sexe: F() G()
Pour les mineurs :	
Nom du Père* :	Profession*: Tél* :
Nom de la Mère* :	_ Profession*: Tél* :
Responsable légal ou personne à préveni	r en cas d'urgence
Nom*:	Tél* :
Autorisation parentale*	
Je soussigné(e)	autorise mon enfant
à quitter seul le lieu de l'entraînement*	OUI - NON (*)
à être photographié et à en permettre la diffusion	dans le cadre de notre activité* OUI - NON (*)
à prendre place dans une voiture particulière afin	d'effectuer les déplacements sportifs* OUI - NON (*)
(*) rayer les mentions inutiles * à renseig	ner obligatoirement
Charte du joueur (pour les majeurs) Je soussigné(e) M. ou Mme joueur sur le site du club , (ou dans la salle) e	, reconnaît avoir pris connaissance de la charte du et m'engage à la respecter.
	Signature :

Implication des Séniors, U.18F et U20M dans la vie du club

Bordeaux Bastide Basket est un club associatif, son fonctionnement repose sur l'implication de chacun et chacune des juniors et séniors, c'est pourquoi il est important de participer activement aux tâches globales de l'association (venir aider lors d'organisation d'évènement, arbitrer et soutenir les équipes jeunes ...)

Je soussigné(e) m'engage à participer à la vie du club en assurant au minimum 3 interventions dans la saison (arbitrage, tables de marque, stage pendant les vacances ...)

Signature:

EXTRAIT DU REGLEMENT INTERIEUR

Le REGLEMENT INTERIEUR GENERAL s'applique indistinctement à l'ensemble des membres actifs, utilisateurs, invités etc... que leur présence soit régulière, provisoire ou momentanée.

La totalité de ce REGLEMENT INTERIEUR peut être consultée au siège du club.

Titre VI – LES ADHERENTS

Article 18

Les sommes versées au titre de la cotisation et des prestations sont définitivement acquises à l'association aucun remboursement ne sera effectué.

Il incombe au Président de n'autoriser la participation de l'adhérent à l'entraînement, à la compétition ou à une manifestation que dans la mesure où les formalités nécessaires auront été accomplies (cotisation, et production d'un certificat médical).

Les membres adhérents ou, pour les mineurs, leurs responsables s'interdisent de quelque façon que ce soit, directement ou indirectement, de porter ou de tenter de porter préjudice à l'Association tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des locaux.

Article 19

Le club ne peut répondre éventuellement, que de fautes dont la responsabilité lui incombe du fait de ses éducateurs, de ses bénévoles etc..., ou pour toute raison reconnue le mettant en jeu.

Dans le cadre des horaires fixés pour les séances d'entraînement, l'Association a la responsabilité de ce qui survient à ses adhérents à l'exclusion des conséquences résultant, pour son auteur, de faits répréhensibles : accidents ou blessures dus à une action délibérée telle que désobéissance, violences etc... et également pour les mineurs de quitter les installations avant la fin des séances d'entraînement sans autorisation.

Article 20

a) Responsabilité civile

Chaque adhérent ou autre est responsable de tout préjudice occasionné de son fait à autrui (tiers, membres de l'Association ou de l'encadrement) ou aux biens de l'Association.

Il sera tenu à réparation et dédommagement s'il y a lieu, personnellement ou/et en faisant intervenir son assurance en responsabilité civile "chef de famille" qu'il devra justifier sur simple demande de l'Association.

b) Perte, vol ou dégradation d'objets, vêtements, valeurs, matériels

Les objets, vêtements, matériels, valeurs ou autres de quelque nature que ce soit, apportés dans les locaux ou installations de l'Association, etc... sont sous l'entière responsabilité de leurs propriétaires ou détenteurs.

L'Association ne pourra être tenue responsable en cas de vol dégradation, perte etc...

Article 21

- a) les parents, tuteurs etc... d'enfants mineurs, restent entièrement responsables devant l'Association ou les tiers de la conduite des enfants dont ils ont la charge.
- b) En amenant l'enfant sur le lieu convenu, le parent ou le responsable de l'enfant s'assurera de la présence effective d'un éducateur.
- c) A l'heure prévue pour la fin de l'entraînement, sauf autorisation délivrée par eux même à l'enfant de rentrer par ses propres moyens, les parents ou autres personnes habilitées sont tenus de le reprendre à l'endroit qui leur aura été indiqué.
- d) Pour le ou les enfants que les parents ne seraient pas venus chercher, la responsabilité de l'Association est strictement limitée à la période s'écoulant entre les horaires de début et de fin de l'entraînement.

Article 22

Pour chaque faute technique sanctionnée lors d'une rencontre par un joueur ou un entraîneur, ce dernier versera la somme de 50 Euros au club.

Lu et ar	pprouvé,	le		

Signature:

<u>Détail du règlement pour la cotisation</u>							
Règlement : 1 – Montant de la cotisati	on :		€	(voir fiche cotisation)			
2 – Montant de l'assuranc	ce :		€	(B, A+ et B+)			
3 – Montant de la mutation : € (s'il y a lieu)							
TOTAL :€							
<u>Mode de règlement</u> :							
() Espèces							
() Chèque(s) à l'ordre de Bordeaux Bastide Basket (nombre et détail) :							
Souhaitez vous :							
- une facture pour le CE	()	OUI	()	NON			
ou - une attestation pour le CE	()	OUI	()	NON			
Pièces à fournir lors de la remise du dossier							
Fiche d'inscription dument complétée N'oubliez pas de préciser clairement votre adresse mail.							
Le règlement à l'ordre de Bo	Le règlement à l'ordre de BORDEAUX BASTIDE BASKET						

Pour la demande de licence

La Fédération Française de Basketball à décidé que vous deviez faire votre demande de licence directement sur le site de la FFBB.

Le certificat médical n'est plus obligatoire pour les mineurs. Il suffit de remplir le questionnaire De santé. Pour les majeurs, il est valable 3 ans.

Dans un premier temps :

- vous nous renvoyez votre fiche d'inscription complétée en indiquant clairement votre adresse mail. (C'et très important puisque si nous l'avons pas, nous ne pourrons pas faire votre pré inscription).
- le montant de la cotisation plus les frais de mutation s'il y a lieu. (la pré inscription ne sera pas faite sans le règlement de la cotisation).
 Si vous avez des difficultés, n'hésitez pas à contacter Danièle BOUQUET 06 61 48 03 85

A réception de votre courrier :

Si le dossier est complet, nous ferons votre pré inscription et vous recevrez un mail de : **NAQ0033103@ffbb.com**, pour faire votre demande de licence en cliquant directement sur le pavé bleu : <u>formulaire de licence.</u>

Aucun dossier incomplet ne pourra être accepté

Nous vous demandons d'envoyer le plus rapidement possible le DOSSIER COMPLET à l'adresse suivante : Danièle BOUQUET 135, avenue du Général de Gaulle 33290 BLANQUEFORT

Les équipements sont prêtés et doivent être rendus à la fin de la saison